



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Histoire Des Ordres Militaires Ou Des Chevaliers, Des Milices Séculières & Régulières de l'un & de l'autre Sexe, qui ont été établies jusques à présent

Contenant leur Origine, leurs Fondations, leurs Progrès, leur maniere de
Vie, leur Decadence, leurs Reformes, & les événemens es plus
considerables qui y sont arrivez

Basnage de Beauval, Jacques

Amsterdam, 1721

Les Chevaliers De L'Hermine Et De L'Epi En Bretagne. An de J. C. 1381.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-49510](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-49510)

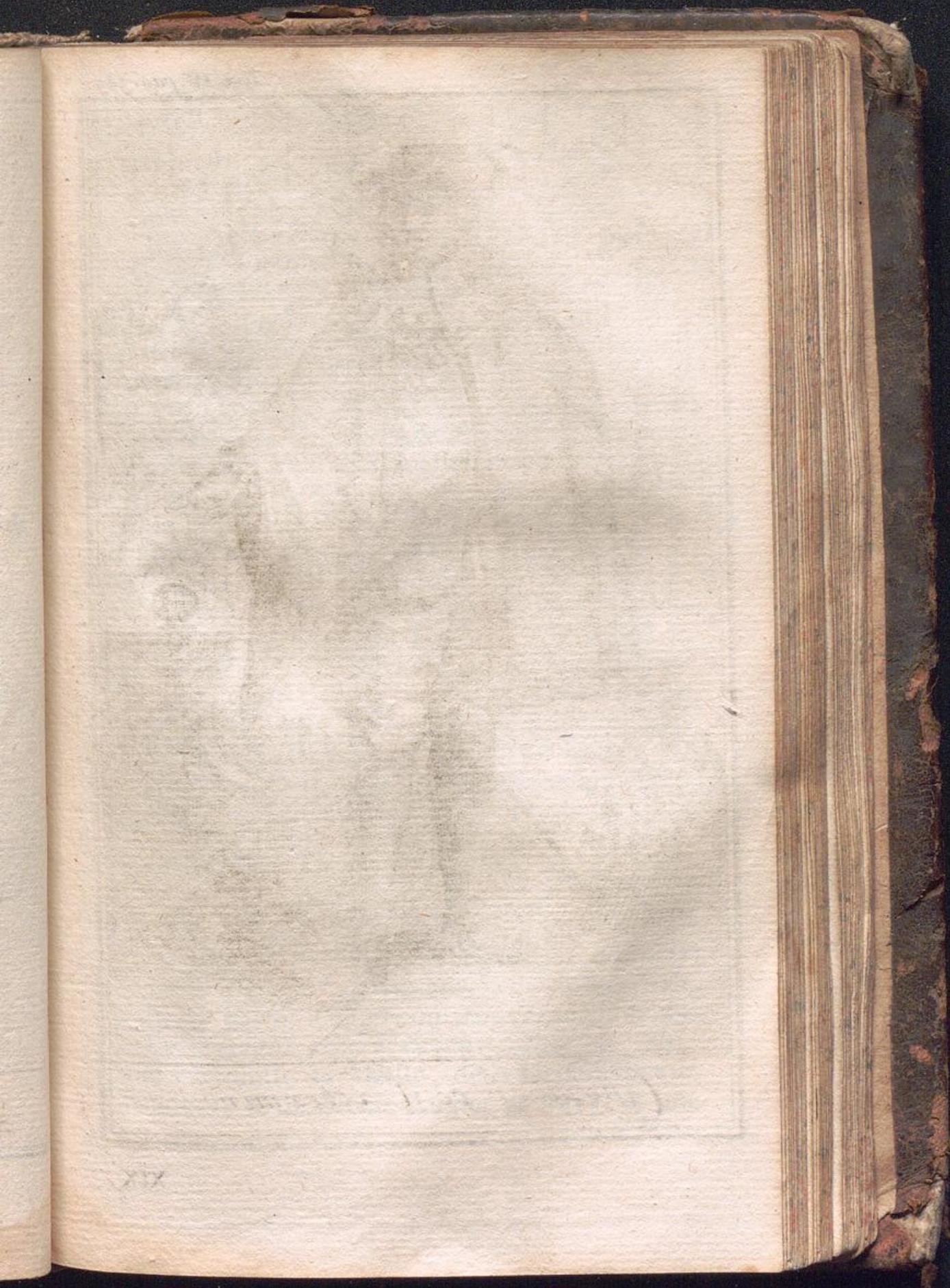


Chevalier de l'Épée.

X

oar
de
de
ri-
Al-
le-
Dr-
ar-
er
n,
an
ne
î-
le
y
nt
ns
ir
e-
o-
a

S





Chevalier de l'Hermine.

LES CHEVALIERS DE L'HERMINE ET DE L'ÉPI
En Bretagne.

An de J. C. 1381.

CE fut Jean IV. Duc de Bretagne, surnommé *le Vaillant* ou *le Conquerant*, qui institua cet Ordre vers l'an 1381. & non pas l'an 1363. comme quelques Auteurs l'ont avancé. Le Collier étoit composé de deux chaînes dont les deux extrémités étoient attachées à deux Couronnes Ducales, chacune desquelles renfermoit une Hermine passante. Une des Couronnes pendoit sur la poitrine, & l'autre étoit sur le cou. Les chaînes étoient composées chacune de quatre fermoirs, & ces fermoirs n'étoient qu'une Hermine avec un Rouleau entortillé autour du corps, sur lequel étoit écrit, *à ma vie*. Les Rouleaux étoient alternativement émaillés de blanc avec des lettres noires, & de noir avec des lettres blanches. Autour du cou de chacune des dix Hermines, il y avoit un Collier où pendoit une chaîne de quatre ou cinq anneaux: le Collier, selon la qualité des personnes à qui les Ducs en faisoient présent, étoit d'or ou d'argent doré, ou d'argent tout pur. Ce qu'il y avoit de particulier en cet Ordre, c'est que l'on y recevoit des femmes qui prenoient le nom de *Chevaleresse*. Le P. Lobineau, dans son Histoire de Bretagne, rapporte une Liste de ces Chevaliers, parmi lesquels on trouve une Duchesse de Bretagne, qui reçut le Collier en 1441. une Petronille de Maillé, deux Demoiselles de Penhoet, & du Pleffis-Augier en 1453. & une
Jean-

Jeanne de Laval, en 1455. Le même Auteur rapporte aussi une Histoire du même Duc Jean IV. en vieilles rimes, composée par Guillaume de S. André, Licentié en Decret Scholaistique de Dol, Notaire Apostolique & Imperial, Conseiller & Ambassadeur du même Duc, où il est parlé de cet Ordre en ces termes :

*A Nantes ses gens envoya,
 Mais de la rendre on déloya
 Jusqu'à la Nativité
 De S. Jean, c'est verité.
 Deux jours avant, ne plus ne moins,
 Entra à Nantes, j'en suis certains,
 Et fut reçu à grand bonheur,
 Comme leur Prince & vrai Seigneur
 Ne sembla pas être exil
 Quand l'en lit rendit Piremil;
 Touffou assis en la forêt
 Se rendit l'en & sans arrêt,
 Lors fit mander tous les Prélats,
 Abbés, & Clercs de tous Etats,
 Barons, Chevaliers, Escuyers,
 Qui lors portoient nouveaux Colliers
 De moult bel port, & belle guise;
 Et étoit nouvelle Devise
 De deux Rolets brunis & beaux
 Couplés ensemble de deux fermeaux;
 Et au dessous étoit l'Ermine
 En figure & en couleur fine
 En deux Cedulaes avoit escript
 A ma vie, comme j'ai dit
 L'un mot est blanc, l'autre noir,
 Il est certain, tien le pour voir.*

Pour

Pour ce qui est des raisons qu'eut le Duc de Bretagne d'instituer cet Ordre, & de choisir la Devise *A ma vie*, c'est une chose, dit le Pere Lobineau, sur quoi chacun peut donner carrière à ses conjectures, les Auteurs n'en ayant rien dit. Il croit que le Duc voulut marquer par ces deux Couronnes & par cette Devise, qu'il avoit conquis deux fois la Bretagne, & qu'il avoit exposé sa vie pour conserver sa Dignité; & que par les Hermines & le Collier à chaînes pendantes il auroit pu faire allusion au Levrier blanc de Charles de Blois, qui abandonna son Maître avant la Bataille d'Auray.

Ce Pere ajoute que les Ducs de Bretagne ajouterent dans la suite au Collier de l'Hermine un autre Collier de moindre prix; qu'ils appelerent le Collier de l'*Epi*, qui étoit composé d'Epis de blé & terminé par une Hermine pendante attachée au Collier avec deux chaînes, lequel Collier étoit ordinairement d'argent. Ceux qui ont traité des Ordres Militaires ont rapporté l'institution de cet Ordre de l'*Epi* au Duc François I. qui l'institua vers l'an 1450. selon quelques-uns, & l'an 1448. selon d'autres. Mais le Pere Lobineau, parlant de ce Prince, dit que les Anglois ayant menacé la Bretagne, il en vint quelques-uns trouver ce Duc l'an 1447. pour s'éclaircir apparemment avec lui, & que ce Prince leur fit de riches présens, afin de les gagner ou de les apaiser, & donna même à quelques-uns le Collier de son Ordre de l'*Epi*, & que c'est la première fois qu'il est parlé de cet Ordre. Ainsi il étoit institué avant l'an 1448.

Mais

Mais ce que le P. Lobineau ajoute, que ce qui donne lieu de croire, que le Collier tissé d'Epics de blé peut avoir été inventé par le Duc François I. pour être distribuez aux Gentilshommes moins distinguez, que ceux à qui l'on donnoit des Colliers d'or & d'argent composez d'Hermines, de Couronnes, & de Chaînettes, ne paroît pas juste au Pere *Heliot*, d'autant qu'Isabeau d'Ecosse, femme de ce Prince, est, dit-il, représentée devant l'Eglise Cathedrale de Vannes avec le Collier de l'Epi, quoiqu'elle eût aussi reçu en 1447. le Collier de l'Ordre de l'Hermine; & que le Duc François II. portoit aussi toujours le Collier de l'Ordre de l'Epi au lieu de celui de l'Hermine.

Les Auteurs qui ont écrit des Ordres Militaires, ont été d'un autre sentiment que le Pere Lobineau, & même leurs sentimens ont été partagez. Les uns ont cru que le Duc François I. avoit institué cet Ordre & pris la même Devise que celui de l'Hermine, pour faire connoître sa vertu, sa grandeur & son courage, & qu'il se seroit plutôt laissé tuer, que de commettre une méchante action qui pût ternir sa vertu designée par la blancheur de l'Hermine, qui, le voyant poursuivie, & rencontrant de la boue, se laisse plutôt prendre, que de se souiller. D'autres ont cru qu'il avoit établi cet Ordre pour marquer le soin que lui & ses Predecesseurs avoient pris pour rendre leur pays fertile en toute sorte de grains. D'autres enfin ont prétendu qu'il institua cet Ordre, pour montrer la devotion qu'il portoit au S. Sacrement: que ces Epis de blé représentent les El-pe-

pieces du pain sous lesquelles se donne la Communion; & qu'il joignit à ces Epis une Hermine, pour faire souvenir les Chevaliers, qu'ils devoient plutôt mourir que de se plonger dans les ordures du péché. Ainsi chacun a donné l'effor à son imagination, & c'est sans aucun fondement, dit le même Critique que j'ai déjà cité, que l'on a mis cet Ordre sous la Règle de St. Augustin.

LES CHEVALIERS DE LA FORTUNE

En Italie.

LE Pere Bonanni fait mention d'un Ordre de Chevalerie, appelé de *la Fortune*, dont parle *Octavio Rossi* dans ses Antiquitez de Bresse: mais il ne nous apprend point l'année de son institution. Il dit seulement que ces Chevaliers s'appeloient de *la Fortune*; parce qu'ils étoient élus au gré du Senat, pour garder la Croix que l'on portoit au lieu d'Étendard à l'Armée. La représentation qu'il en donne, & que nous donnons ici après lui, est tirée d'un ancien Marbre où elle fut gravée d'après nature, un jour que l'on portoit en ceremonie les Reliques des Saints sur un char, selon la coutume de ce tems-là. Ces Chevaliers portoit dans ces occasions un flambeau allumé avec une Robe d'étoffe d'or. Ils avoient par dessus une cuirasse d'argent, ornée de flammes & de figures d'animaux en or; & ils portoit outre cela une Chaîne d'or pour Collier. Dans la figure que